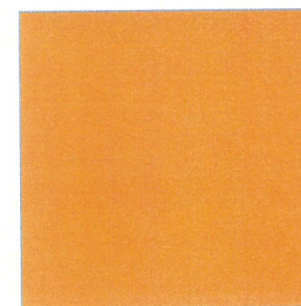
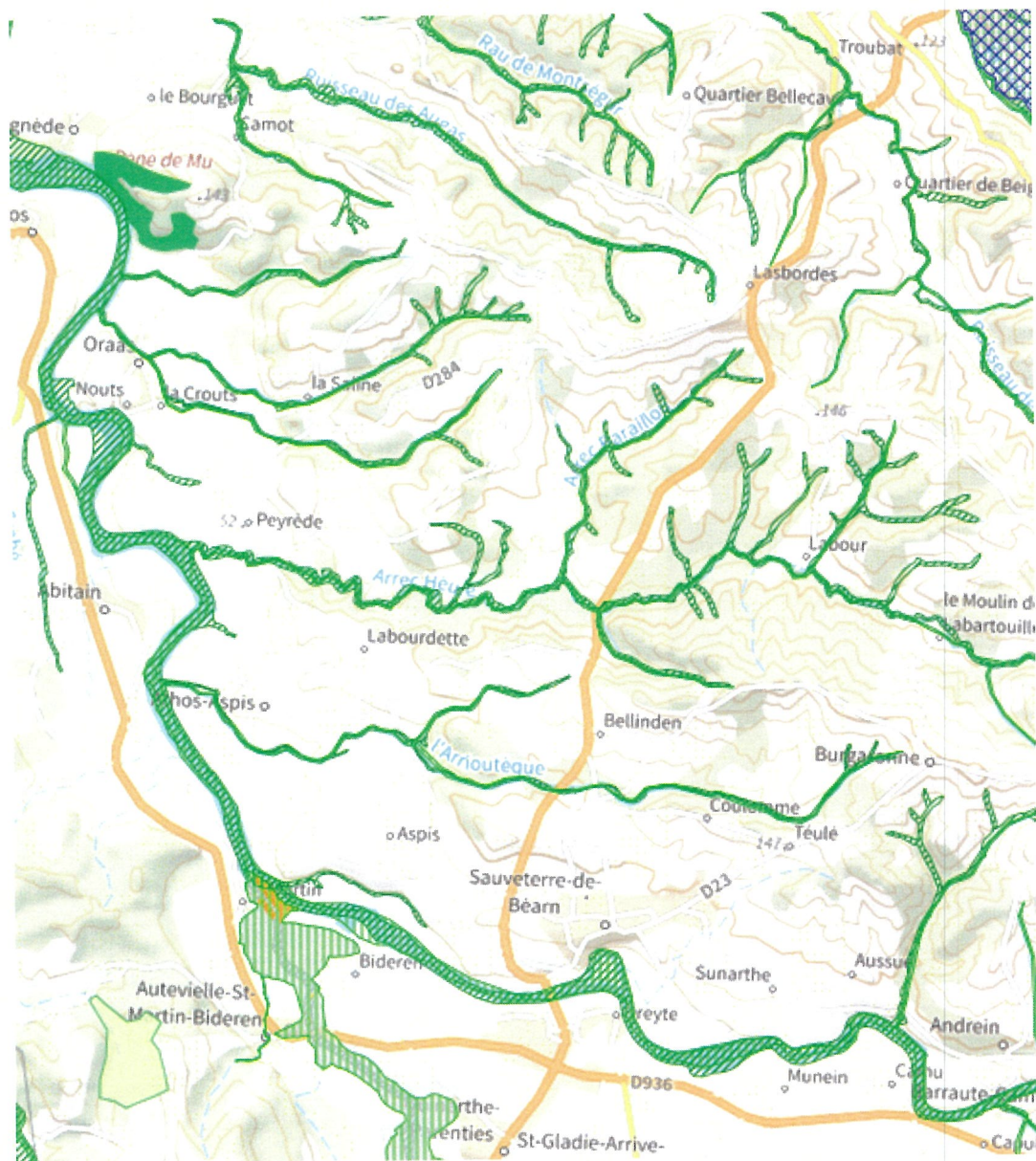


- **Annexe 3 : Données environnementales :**

- Cartographie ZNIEFF et Natura 2000 et fiche de données Natura 2000
- Captages eau potable : périmètre de protection éloigné
- Données SIE Adour-Garonne : réseau hydrographique de la zone étudiée et plan d'ensemble
- Mesures du Programme de Mesures 2022-2027 Bassin versant du Gave d'Oloron
- Rose des vents ORTHEZ
- Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000 (élevage et plan d'épandage)

Carte des données publiques






☰ Légende

☐ Couche dessins

NATURE PAYSAGE BIODIVERSITE

N2000 - Habitats Naturels

-  Intérêt communautaire prioritaire
-  Intérêt communautaire
-  Non communautaire

 APPB

 ZNIEFF 2

 ZNIEFF 1

 zones humides ramsar

 PNR

 PNM

 Sites non confidentiels

PLAN D'EPANDAGE

Technicien : Cathy BARUS

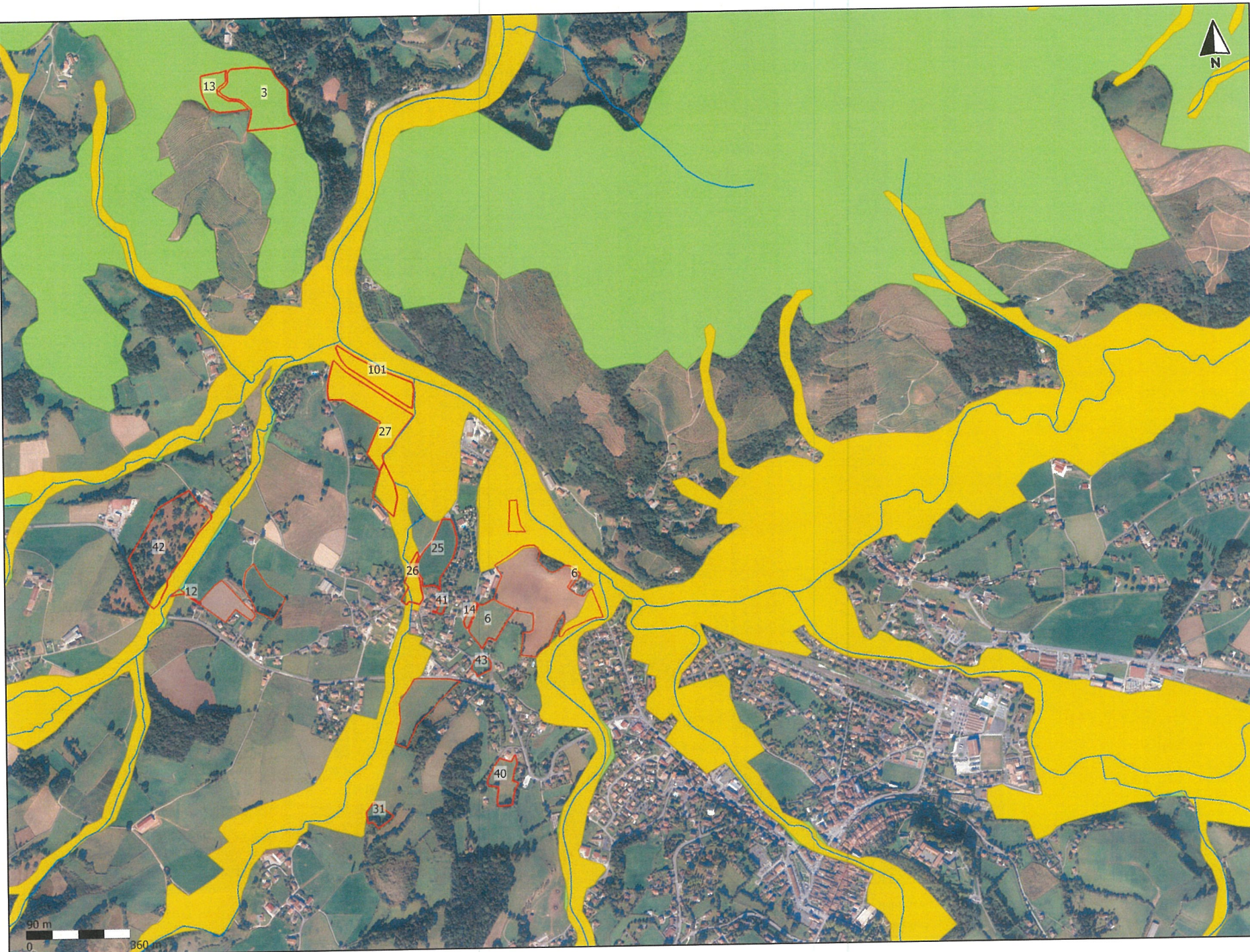
LEGENDE

Tiers prêteur de terre

Terre en propre

Ilot

Ilot

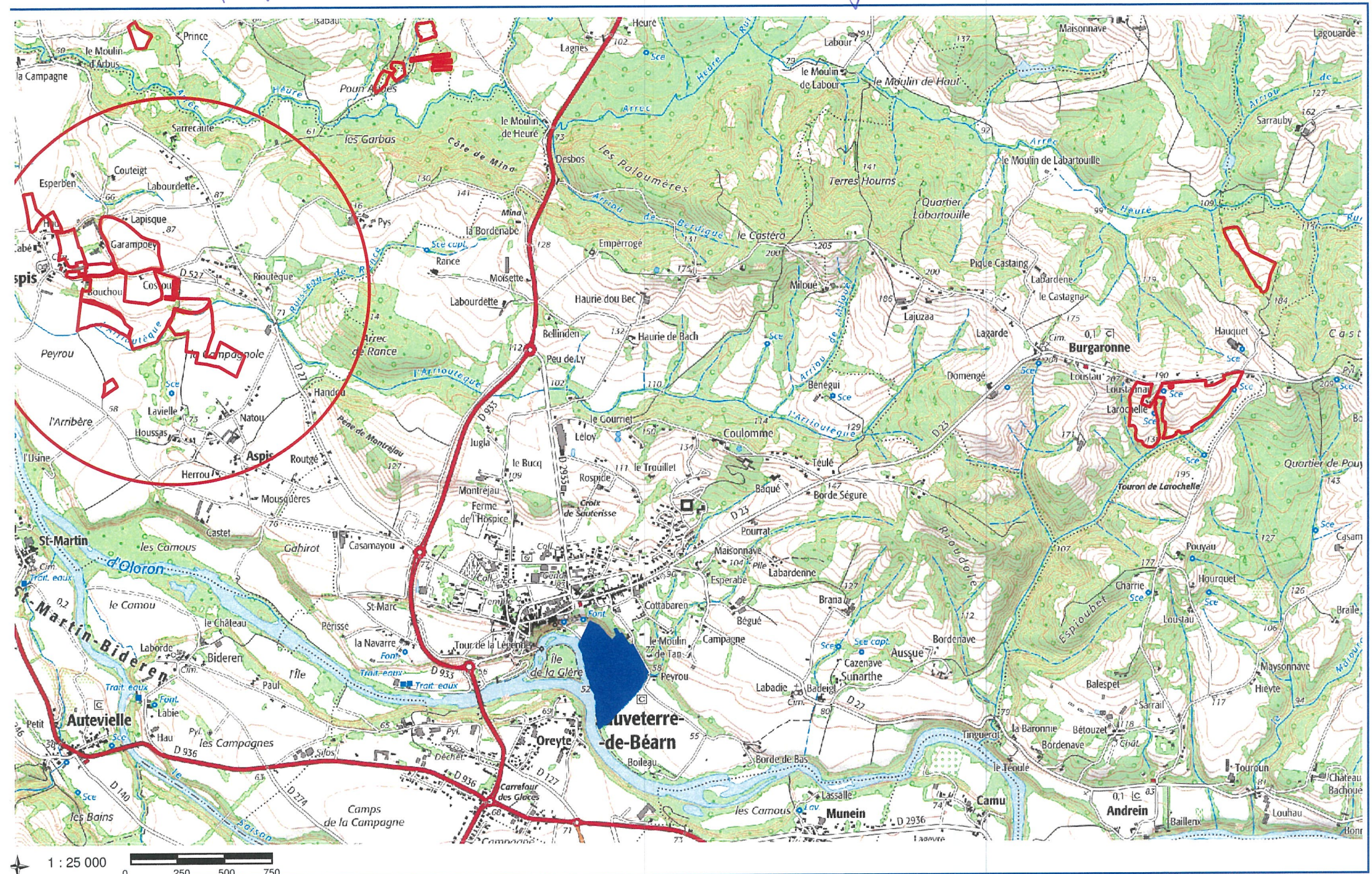


LEGENDE

- Tiers prêteur de terre
- Terre en propre
- Ilot
- Ilot

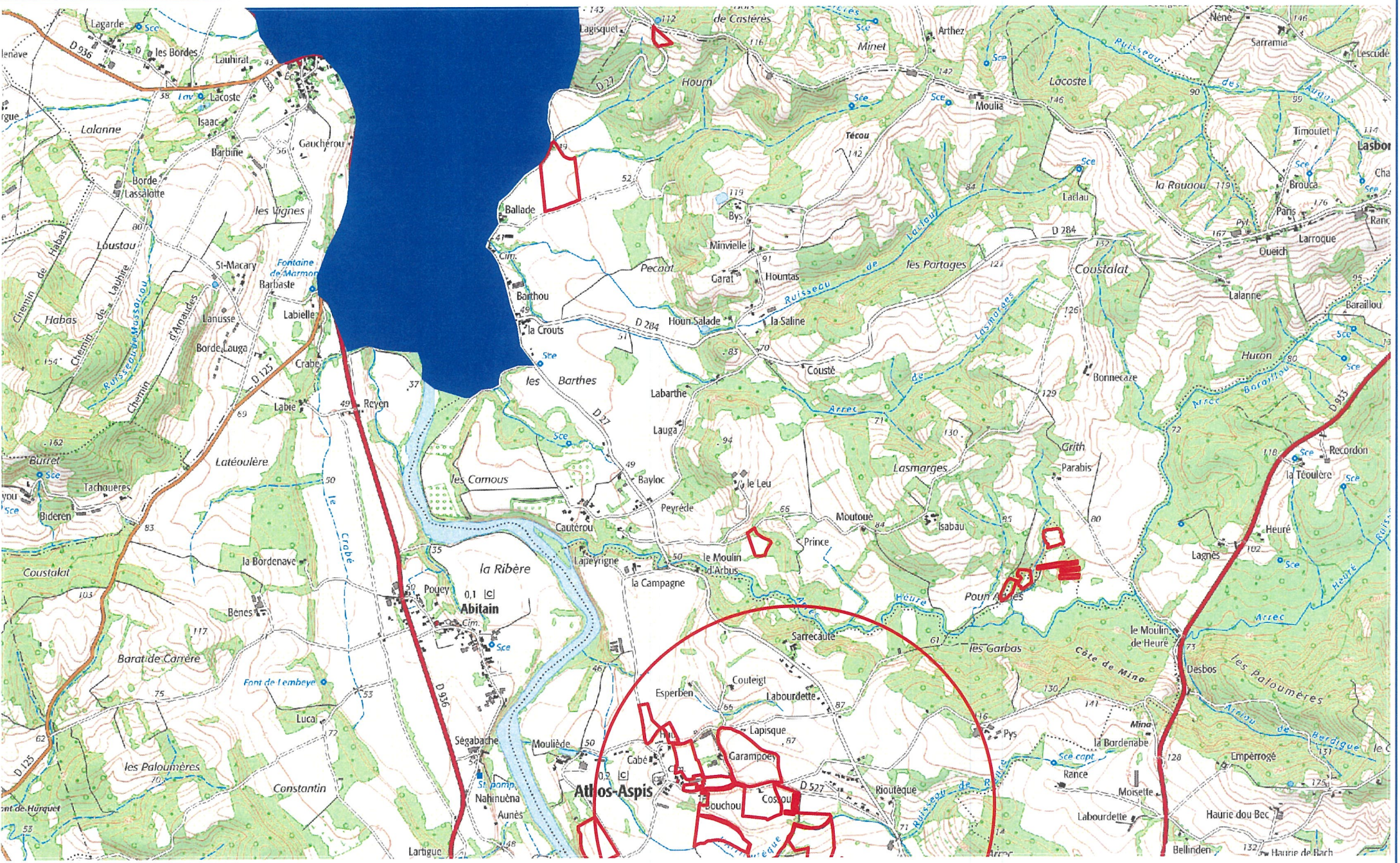


Captaze eau Potable = Zone de Protection Etiquée









1 : 25 000
0 250 500 750

Caprage eau: Potable - Zone de Protection Éloignée



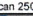


Cours d'eau codifiés

-  >100 km
-  >50 km
-  >25 km
-  >10 km
-  >5 km
-  <5 km

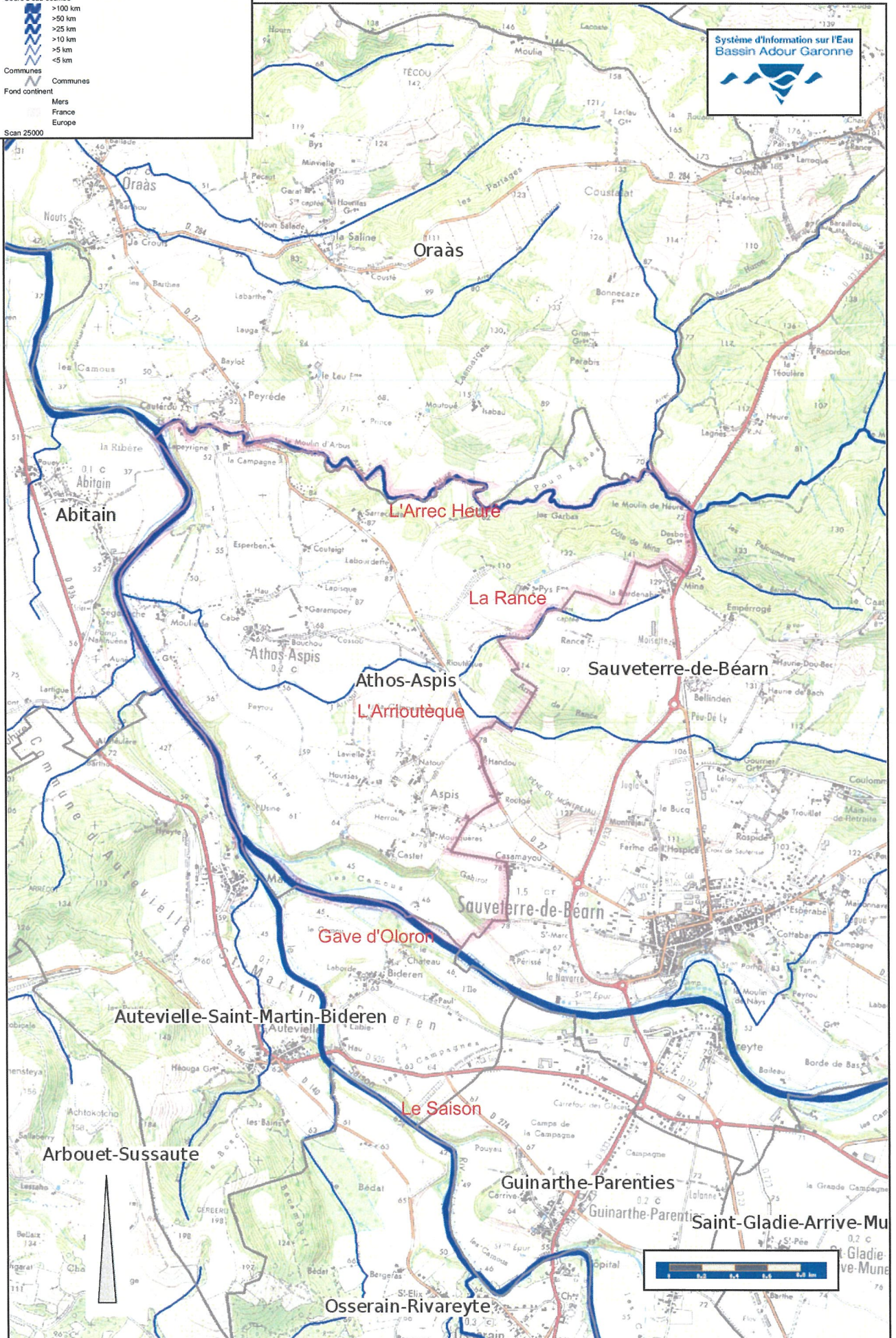
Communes

Fond continent

-  Mers
-  France
-  Europe

Scan 25000

Système d'Information sur l'Eau
Bassin Adour Garonne

Sources: Serveur de Bassin Adour Garonne. IGN BDCarthe-BDCarto

Masse d'eau Rivière FRFR276

Le Gave d'Oloron du confluent du Saison au confluent du Gave de Pau

SDAGE 2022-2027

Les éléments ci-dessous présentent les informations relatives au 3ème cycle de la Directive Cadre sur l'Eau validées en comité de bassin le 10 mars 2022 et fixées dans le SDAGE 2022-2027.

Documents et données : <http://adour-garonne.eaufrance.fr/catalogue/63ba6209-d270-4e44-a754-2b8a638e5383>



Masse d'eau Naturelle : 27 Km. Cours d'eau : Gave d'Oloron

Commission territoriale	Adour
Bassin versant de gestion	Gave d'Oloron
Département(s)	Landes, Pyrénées-Atlantiques

Objectif d'état de la masse d'eau

Objectif de l'état écologique

Eléments de qualité faisant l'objet de la dérogation de l'objectif d'état écologique en 2027 :

Bon état 2027

Type de dérogation : Raisons techniques

Indice bio, diatomées, Polluants spécifiques

Objectif de l'état chimique (sans ubiquistes)

Bon état 2015

Etat de la masse d'eau : évaluation SDAGE 2022-2027 sur la base des données 2015-2017

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2022-2027 est décrite dans la note diffusée avec les données : <http://adour-garonne.eaufrance.fr/catalogue/63ba6209-d270-4e44-a754-2b8a638e5383>

Ecologie (mesuré)

Indice de confiance

Etat écologique

moyen

moyen

Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique :

05202000 Le Gave d'Oloron à Sorde l'Abbaye

Chimie (mesuré)

Indice de confiance

Etat (sans ubiquistes)

bon

moyen

Etat (avec ubiquistes)

bon

Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état chimique :

05202000 Le Gave d'Oloron à Sorde l'Abbaye

Arrêté du 27 juillet 2018 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037347756&categorieLien=id>

Pressions de la masse d'eau (évaluation SDAGE 2022-2027)

Pressions ponctuelles

Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives

Non significative

Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants

Non significative

Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries

Non significative

Degré global de perturbation dû aux sites industriels abandonnés

Inconnue

Pressions diffuses

Azote diffus d'origine agricole

Non significative

Pesticides

Non significative

Prélèvements d'eau

Prélèvements AEP

Non significative

Prélèvements industriels

Non significative

Prélèvements irrigation

Non significative

Altération de la continuité

Modérée

Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements

Altération de l'hydrologie

Modérée

Altération de la morphologie

Minime

PDM - Bassin versant de gestion bvg077

Gave d'Oloron

SDAGE 2022-2027

Les éléments ci-dessous présentent les informations relatives au 3ème cycle de la Directive Cadre sur l'Eau validées en comité de bassin le 10 mars 2022 et fixées dans le SDAGE 2022-2027.

Documents et données : <http://adour-garonne.eaufrance.fr/sdage/sdage-2022-2027>



Liste des principales mesures à mettre en oeuvre

Mesures répondant aux pollutions diffuses

- | | |
|--------------------------------------|--|
| AGR03: Limitation des apports diffus | Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire |
| AGR04: Pratiques pérennes | Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière) |

Mesures répondant aux pollutions ponctuelles

- | | |
|---|--|
| ASS01: Etude globale et schéma directeur | Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement |
| ASS13: Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement | Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)
Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH) |

Mesures répondant aux pollutions ponctuelles

IND13: Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement hors substances dangereuses

Mettre en place une technologie propre visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses

Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques

MIA01: Etude globale et schéma directeur

Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques

MIA02: Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages

Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau

Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

MIA03: Gestion des cours d'eau - continuité

Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à définir)

MIA14: Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage

Réaliser une opération d'entretien ou de gestion régulière d'une zone humide

Mesures répondant aux prélèvements

RES03: Règles de partage de la ressource

Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

ROSE DES VENTS

Vent horaire à 10 mètres, moyenné sur 10 mn

Du 01 JANVIER 1998 au 31 DÉCEMBRE 2007

ORTHEZ (64)

Indicatif : 64430003, alt : 96 m., lat : 43°30'00"N, lon : 00°45'18"W

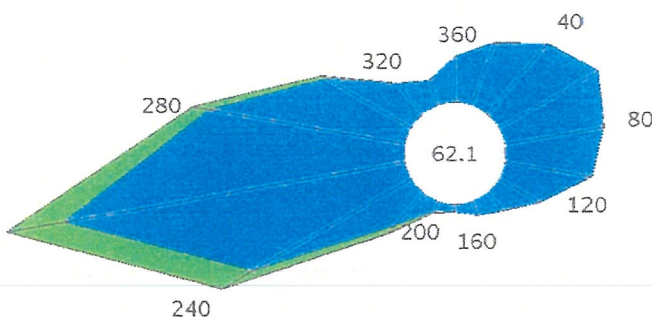
Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

Valeurs trihoraires entre 0h00 et 21h00, heure UTC

Tableau de répartition

Nombre de cas étudiés : 28581

Manquants : 635



Dir.	[1.5;4.5 [[4.5;8.0 [> 8.0 m/s	Total
20	1.5	+	0.0	1.5
40	2.1	+	0.0	2.1
60	2.6	+	0.0	2.6
80	2.2	+	0.0	2.3
100	1.9	+	0.0	2.0
120	1.0	+	0.0	1.1
140	0.5	+	0.0	0.5
160	0.3	+	+	0.3
180	0.2	+	+	0.2
200	0.2	+	+	0.3
220	1.0	0.2	+	1.2
240	4.1	0.8	+	5.0
260	7.8	1.3	+	9.1
280	4.5	0.4	+	4.9
300	2.2	0.1	+	2.3
320	0.9	+	0.0	0.9
340	0.6	+	0.0	0.6
360	1.0	+	0.0	1.0
Total	34.8	3.0	0.1	37.9
[0;1.5 [62.1

Groupes de vitesses (m/s)



Pourcentage par direction



Dir. : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud, 270° = Ouest, 360° = Nord
le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.1%

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **EARL MINVIELLE**

Commune et département) : **ATHOS-ASPIS (64)**

Adresse : **59 Route d'Athos - 64 390 ATHOS-ASPIS**

Téléphone : **0611515444**

Nom du projet : **Projet de création d'un élevage de porcs sur paille sans nouvelle construction avec mise à jour du plan d'épandage.**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet concerne le réaménagement de deux bâtiments existants (élevage de canards PAG avec accès aux parcours) pour le développement d'un élevage de porcs en engraissement sur paille pour une filière locale.
L'effectif par bâtiment sera de 270 porcs de 30 à 120 kg, soit 540 animaux équivalents en présence simultanée.

Ce projet, sans nouvelle construction, s'articule de la façon suivante, :

- Réalisation du dossier Installations Classées Enregistrement avec demande de permis de construire pour le déplacement d'un tunnel qui sera utilisé pour le stockage de la paille pour la litière.
- Actualisation du plan d'épandage,
- Aménagement intérieur qui sera réalisé par les exploitants.

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **ATHOS-ASPIS** N° Département : **64** Lieu-dit : /
Section A, parcelles n°462 et 751.

Le site d'élevage se trouve à 55 mètres du site Natura 2000 du gave d'Oloron et de la zone d'inventaire ZNIEFF.

Les îlots n° 47, 12, 15 et 13 retenus dans le plan d'épandage et groupés autour du site d'élevage et en bordure du cours d'eau l'Arrioutèque, ont une partie de leur surface en Natura 2000 ainsi que l'îlot n°25 sur la commune d'Oraas, situé en bordure d'un affluent sans nom du gave d'Oloron. (cartographie page suivante).

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) :

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

La zone de protection Natura 2000 la plus proche est :

- Le Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche (FR7200791)

Le site d'élevage se trouve à 55 m de cette zone Natura 2000

Les zones d'épandage : Il n'y a pas de surface épandable dans la zone Natura 2000. La surface des parcelles située dans le périmètre Natura 2000, représente une surface de 6,20 ha et fait partie de la zone d'exclusion des 35 m des cours d'eau.

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

Le projet concerne la création d'un élevage de porcs sur paille sans nouvelles constructions, dans des bâtiments existants précédemment utilisés par des canards PAG ayant accès à des parcours.

Il comprend également la mise à jour du plan d'épandage permettant la valorisation du fumier sur des terres en culture.

- < 100 m²
 100 à 1 000 m²

- 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) :
- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne
 nocturne

- Durée précise si connue :

- Permanente pour le bâtiment

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois pour l'épandage
 1 an à 5 ans
 1 mois à 1 an
 > 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Epandage

- Printemps
 Eté
 Automne
 Hiver

- Fréquence :

- chaque année
 chaque mois
 autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Pas de rejets ou d'intervention dans le milieu.

Les épandages du fumier seront réalisés exclusivement sur des parcelles en culture ou en prairies et exploitées et en tenant compte des besoins des cultures. Une exclusion de 35 m systématique par rapport aux cours d'eau sera respectée.

Le type de bâtiments et le type de fumier sur litière accumulée, ainsi que les modalités de stockage à plus de 35 m des cours d'eau ne provoqueront pas d'écoulements d'effluents vers les cours d'eau.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

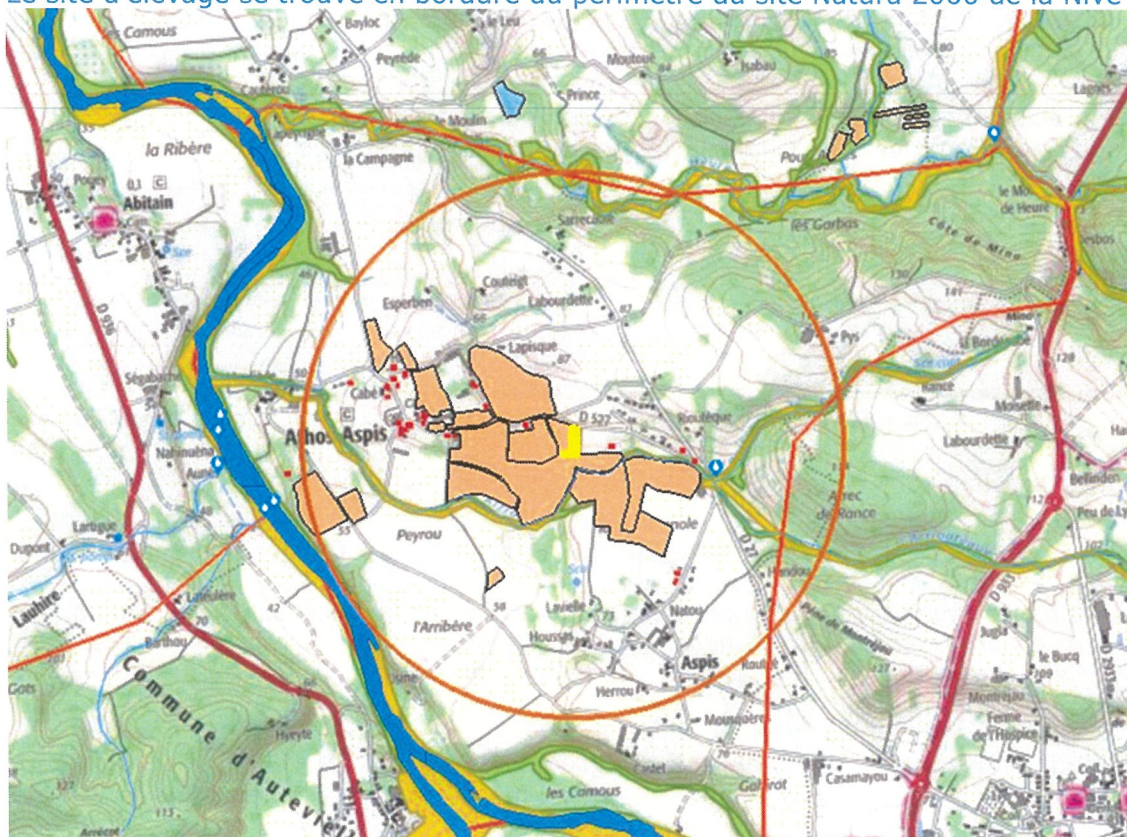
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

Le site d'élevage se trouve en bordure du périmètre du site Natura 2000 de la Nive

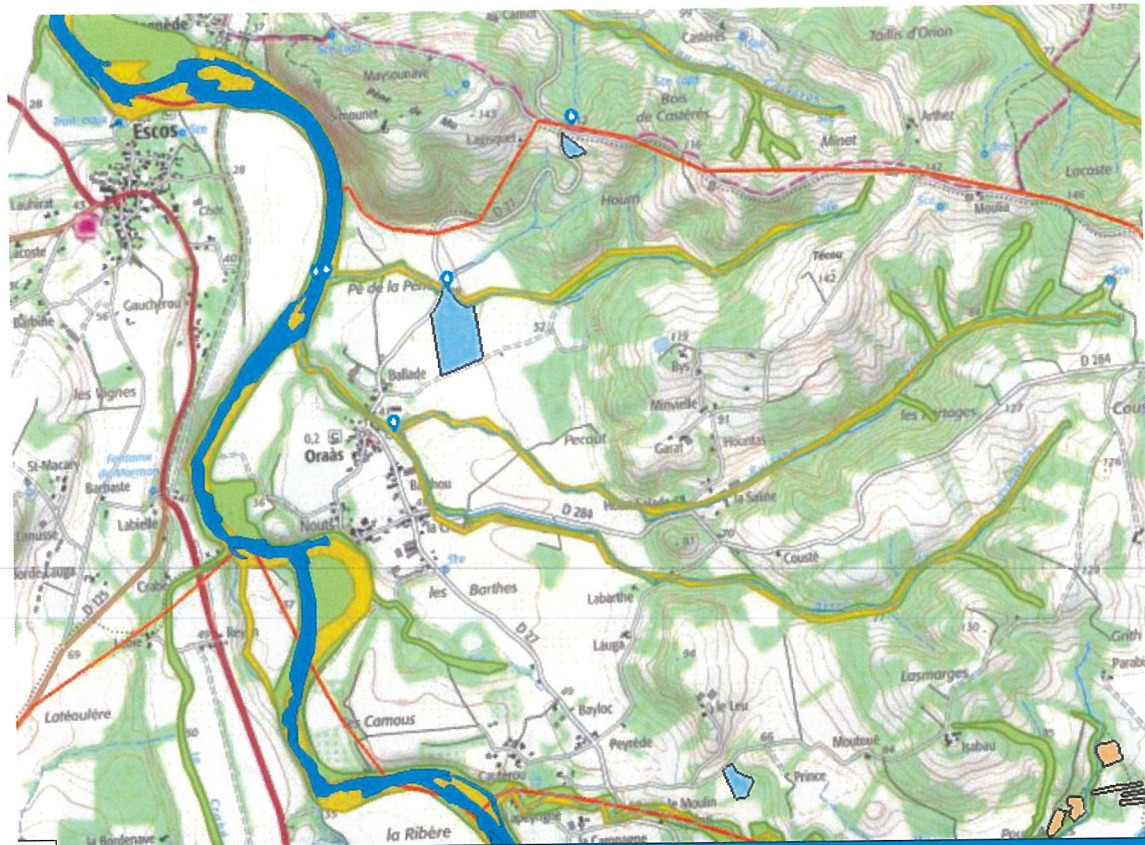


 Zone Natura 2000 Le gave

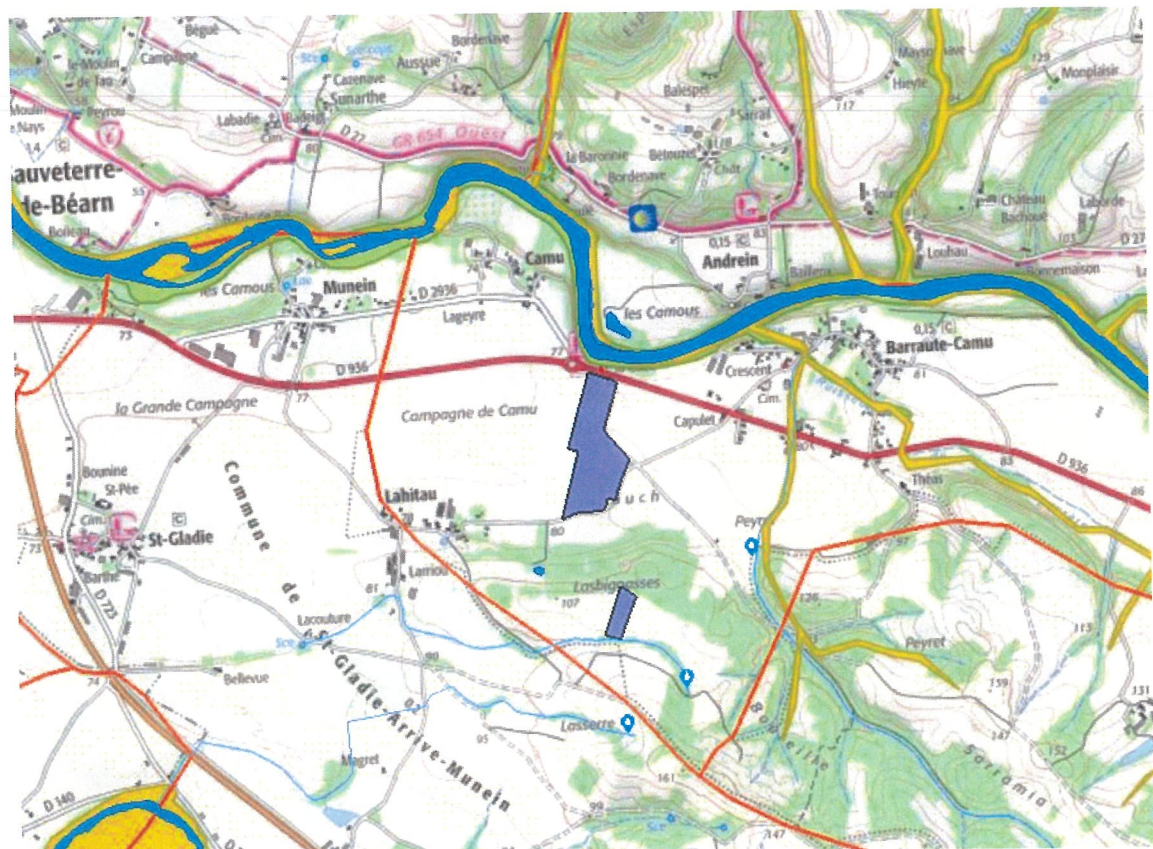
 Parcelles du plan d'épandage

 Emplacement
des
bâtiments

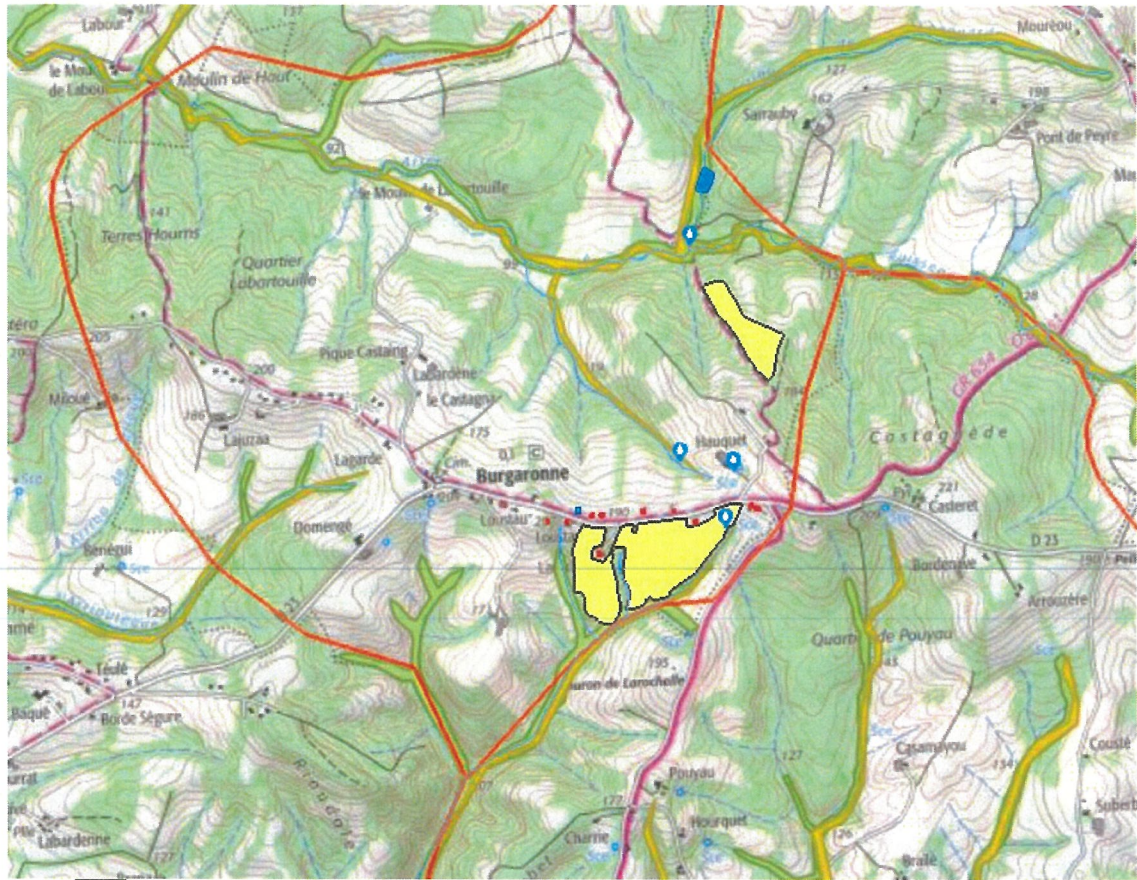
des






Parcelles du plan d'épandage



- Zone Natura 2000 Le gave
- Parcelles du plan d'épandage



 Zone Natura 2000 Le gave
 Parcelles du plan d'épandage

 Emplacement des bâtiments

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) [zones d'inventaire - Réseau hydrographique du gave d'Oloron et de ses affluents \(720012972\) : 6 885 ha](#)
Le site d'élevage se trouve à 55 mètres de la zone d'inventaire ZNIEFF concernant le [réseau hydrographique du gave d'Oloron et de ses affluents.](#)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

[Zones agricoles principalement en prairies utilisées pour le pastoralisme, cultivées, et de zones en cultures de vente \(céréales, protéagineux et oléagineux\) entrecoupées de bois et bosquets, d'infrastructures routières \(départementales et communales\), de zones urbanisées \(regroupées dans les bourgs\) et d'exploitations agricoles éparses.](#)

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

- Photo 1 :
- Photo 2 :
- Photo 3 :
- Photo 4 :
- Photo 5 :
- Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D’HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X X	Conifères Chênes, chataigniers...
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d’eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X X	
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A ATHOS ASPIS
(signature)

Le **15/06/2023**



TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes	Papillons ...	x	Plusieurs sortes de papillons...
	Lucane, abeille, frelon	x	
		x	
Mammifères marins			
Mammifères terrestres	Chevreuil	x	
	sanglier	x	
Oiseaux	Pigeon ramier	x	
Plantes	Laiteron, pâturin,	x	Bords des routes et des parcelles cultivées
	Renouée des oiseaux,	x	
	Trèfle, vesce des prés	x	
Poissons	Gardon, goujon	x	
	Lamproie	x	
	truite	x	

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet ne comprend pas de nouvelles constructions.

Le plan d'épandage est défini exclusivement sur des parcelles cultivées (culture du maïs ou prairies exploitées en fauche et/ou pâture).

Il n'y aura pas de destruction ou détérioration du milieu naturel ou habitat d'espèce.

Les mesures mises en place permettent de respecter les enjeux et objectifs du site.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Néant

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Le projet s'inscrit dans un site d'élevage existants et un plan d'épandage mis à jour. Il n'y aura pas d'incidences liées au projet.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non